

Communauté de Communes du Pays de Limours  
**Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**

**Phase 3 : Programme d'action**  
**Conseil communautaire**

5 mars 2020



## Introduction

- 1. Axes stratégiques du programme d'action**
- 2. Les actions**
- 3. Les gains attendus**
- 4. Quelques exemples de fiches action**
- 5. Les écoprojets**

## Les prochaines étapes

# Plan Climat Air Energie *Territorial*



## *Introduction*

- ***Où en est le Plan Climat ?***
- ***Calendrier***
- ***Objectifs de cette réunion***

# Où en est le Plan Climat ?

---

## Une élaboration en 3 étapes

- **Phase 1 : Le diagnostic**

Il a permis de **comprendre les spécificités du territoire.**

Une évaluation **Cit'Ergie** a été réalisée en parallèle. La notation évoluera en fonction de la mise en œuvre effective du programme d'action.

- **Phase 2 : La stratégie**

Elle a identifié les leviers d'action et fixé les **priorités d'intervention** et les **objectifs à atteindre.**

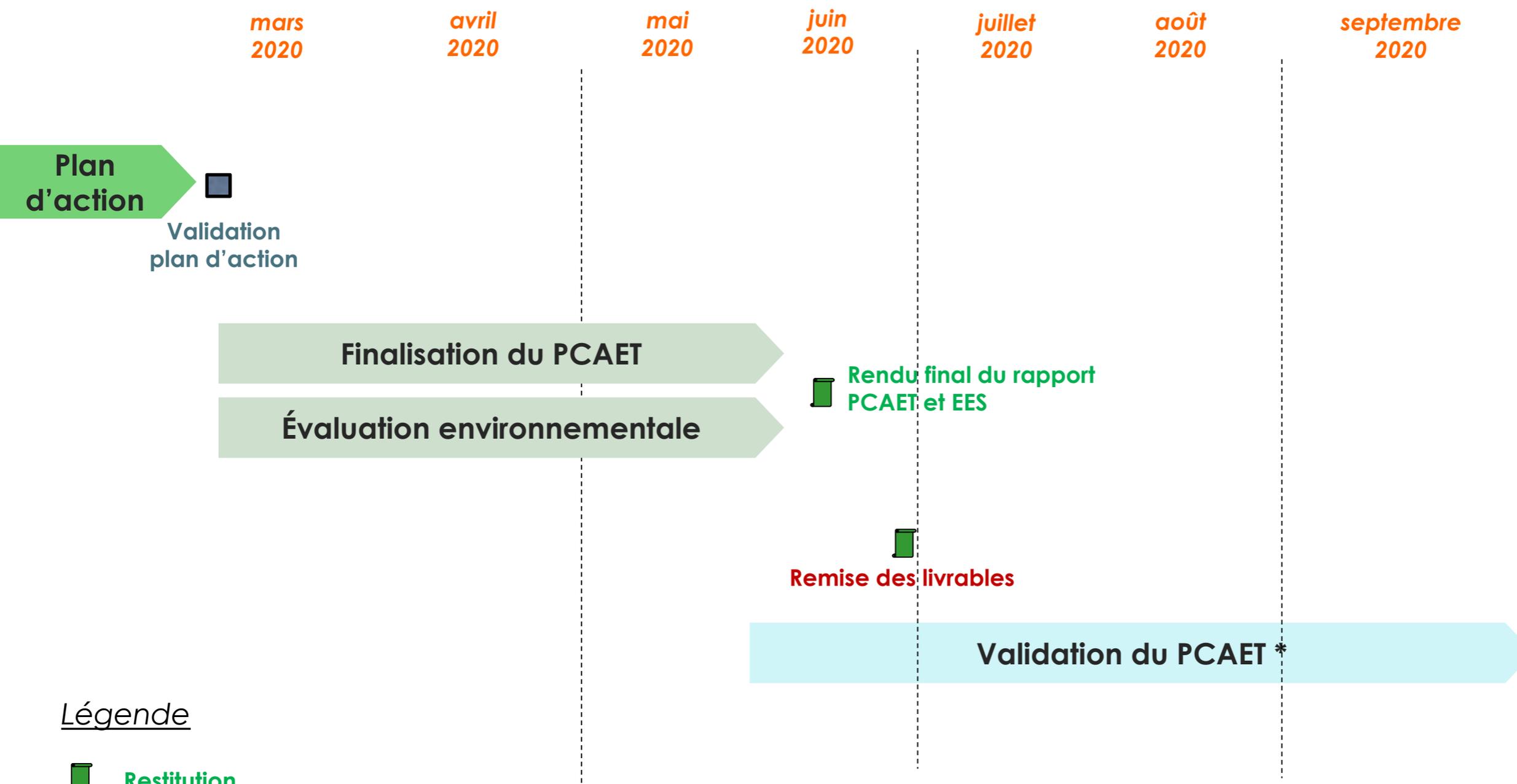
- **Phase 3 : Le programme d'actions**

**Il est sur le point d'être achevé.** C'est l'objet de cette réunion.

**Il vise à mettre en œuvre concrètement la stratégie.**

**Il s'échelonne sur la période 2020-2026.**

# Calendrier du Plan Climat



## Légende

 **Restitution**

 **Conseil Communautaire**

\* Comme prévu par la réglementation, le processus de validation se déroulera sur une période de 4 à 6 mois.

# Objectifs de la réunion

---

Notre réunion a pour but de :

- 1°– Présenter le programme d'action à travers les grandes thématiques et les gains attendus**
- 2°– Ouvrir une discussion sur l'ensemble du plan d'action et entrer dans le détail de quelques actions importantes**

# *Le programme d'action*



# Quel plan d'action pour le Pays de Limours ?

---

**Le plan d'action comporte 37 actions, organisées selon trois axes :**

- **Axe n°1 : Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre**
- **Axe n°2 : Aménager et adapter le territoire**
- **Axe n°3 : Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance**

**Chacun de ces 3 axes comporte plusieurs orientations.**

# 1

## **Axes stratégiques du programme d'action**

# Quel plan d'action pour le Pays de Limours ?

## Axe n°1 : Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Améliorer la performance énergétique du résidentiel et du tertiaire sur les 3 volets : individuel / collectif / tertiaire (y compris exemplarité sur bâtiments publics)
  - *rénovation du résidentiel, bâtiments publics*
- Aller vers une mobilité décarbonée
  - *covoiturage, bornes de recharge électriques, modes doux, transports en commun, 2ème gare autoroutière*
- Développer la production d'énergies renouvelables
  - *bois, méthanisation, solaire*
  - *(petits) réseaux de chaleur*

# Quel plan d'action pour le Pays de Limours ?

## Axe n°2 : Aménager et adapter le territoire

- **Repenser le territoire pour réduire et éviter les déplacements individuels : développer les centres bourgs, les pôles d'activité, les tiers lieux...**
  - *maintien commerces et tiers lieux, identification des partenariats possibles avec les territoires voisins*
- **Préserver l'eau et la biodiversité**
  - *protection des aires d'alimentation de captage, maintien des zones humides, optimisation des réseaux d'assainissement...*
- **Prendre en compte les risques liés au réchauffement climatique et adapter le territoire**
  - *plantation d'arbres, contrôle de l'imperméabilisation*

# Quel plan d'action pour le Pays de Limours ?

## Axe n°3 : Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

- **Sensibiliser et impliquer les habitants au changement climatique et à la biodiversité : événements, éco-projets, convention entre acteurs du territoire**
  - **évolution des pratiques alimentaires**
  - **encouragement à la sobriété en eau et en énergie, à la réduction et au tri des déchets**
  - **développement de l'économie circulaire**
- **Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur**
  - **diffusion des bonnes pratiques, prime Air/Bois**
- **Inciter au changement de pratiques dans le domaine agricole**
  - **développement de l'agroforesterie, de jardins locaux**

# 2

## Les actions

# Axe 1 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments

## 3 orientations

Orientation	N°action	Nom action
1.1 : Améliorer la performance énergétique du résidentiel et du tertiaire	1.1.1	Rénovation énergétique des logements
	1.1.2	Rénovation énergétique des bâtiments publics
1.2 : Aller vers une mobilité décarbonée	1.2.1	Soutenir les initiatives de covoiturage (Karos, Rezo Pouce)
	1.2.2	Favoriser la transition du parc automobile vers des énergies décarbonées
	1.2.3	Consolider les transports doux
	1.2.4	Favoriser l'utilisation des transports en commun
1.3 : Développer la production d'énergies renouvelables	1.3.1	Encourager la filière bois locale : Élaboration d'une Charte Forestière
	1.3.2	Etudier la faisabilité d'une plate-forme pour bois en bûches à disposition des particuliers alimentée directement par les propriétaires forestiers
	1.3.3	Reprise des biens sans maître
	1.3.4	Encourager les projets de méthanisation
	1.3.5	Développer le solaire thermique (piscines, blanchisseries, hôtellerie, etc)

# Axe 2 : Aménager et adapter le territoire

## 3 orientations

Orientation	N°action	Nom action
2.1 : Repenser le territoire pour réduire et éviter les déplacements individuels	2.1.1	Identifier des possibilités de développement d'écoquartiers
	2.1.2	Réduire les déplacements domicile-travail (télétravail, PDIE...)
2.2 : Préserver l'eau et la biodiversité	2.2.1	Prendre en compte la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement
	2.2.2	Délimiter les aires d'alimentation de captages destinées à la production d'eau potable
	2.2.3	Etudier la création de bassins de rétention
	2.2.5	Sensibiliser à la pollution de l'eau
	2.2.6	Augmenter la performance et adapter le dimensionnement des réseaux d'assainissement
	2.2.7	Améliorer la sobriété en eau des industries
	2.2.8	Surveiller la consommation en eau de la CCPL

# Axe 2 : Aménager et adapter le territoire

## 3 orientations (suite)

Orientation	N°action	Nom action
2.3 : Prendre en compte les risques liés au réchauffement climatique et adapter le territoire	2.3.1	limiter l'imperméabilisation des sols et encourager la désimperméabilisation
	2.3.2	Végétaliser les centres-villes

# Axe 3 : Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

## 7 orientations

Orientation	N°action	Nom action
3.1 : Faire évoluer les pratiques en matière d'alimentation	3.1.1	Faire évoluer les pratiques alimentaires dans la restauration collective
	3.1.2	Faire évoluer les pratiques alimentaires familiales
	3.1.3	Soutenir les initiatives de jardins collectifs / sociaux
3.2 : Améliorer la qualité de l'air	3.2.1	Améliorer la qualité de l'air extérieur
	3.2.2	Améliorer la qualité de l'air intérieur
3.3 : Inciter au changement de pratiques dans le domaine agricole	3.3.1	Développer l'agroforesterie
3.4 : Privilégier les ressources et l'économie locales et développer l'économie circulaire	3.4.1	Mettre en place des emplacements de vente de produits locaux

# Axe 3 : Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

## 7 orientations (suite)

Orientation	N°action	Nom action
3.5 : Réduire la quantité de déchets et améliorer le taux de recyclage	3.5.1	Réduire les volumes de déchets
3.6 : Impliquer les acteurs du territoire (élus, acteurs économiques, citoyens, scolaires...)	3.6.1	Sensibiliser les habitants au réchauffement climatique
	3.6.2	Fête de la Nature
	3.6.3	Aider au développement des écoprojets sur le territoire
	3.6.4	Impliquer les acteurs économiques : entreprises, artisans, commerçants...
3.7 : Organiser un pilotage efficace pour la mise en œuvre du PCAET	3.7.1	Organiser la gouvernance du PCAET

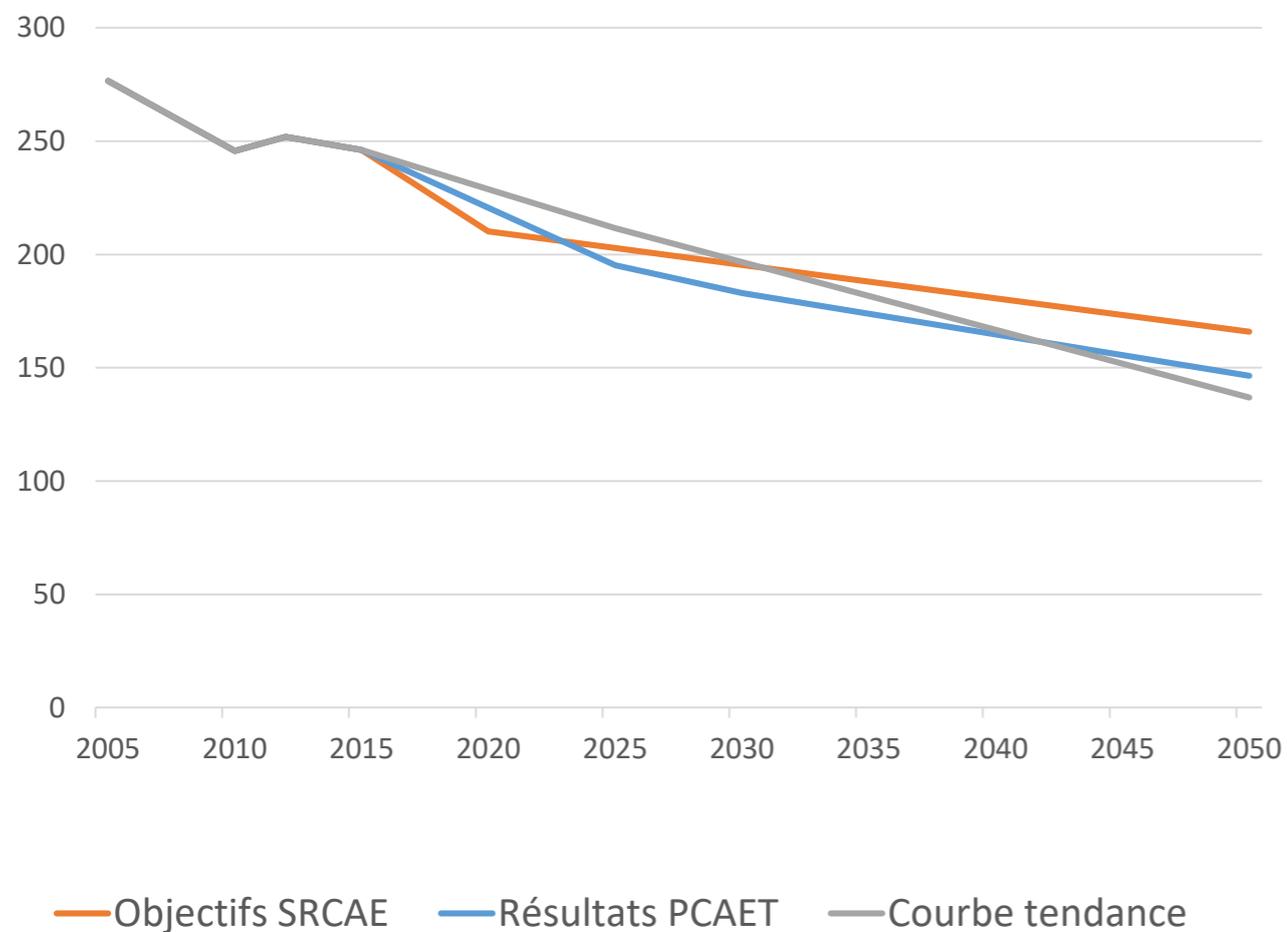
# 3

## Les gains attendus

## Chiffrage des gains en consommation d'énergie et GES pour le Résidentiel.

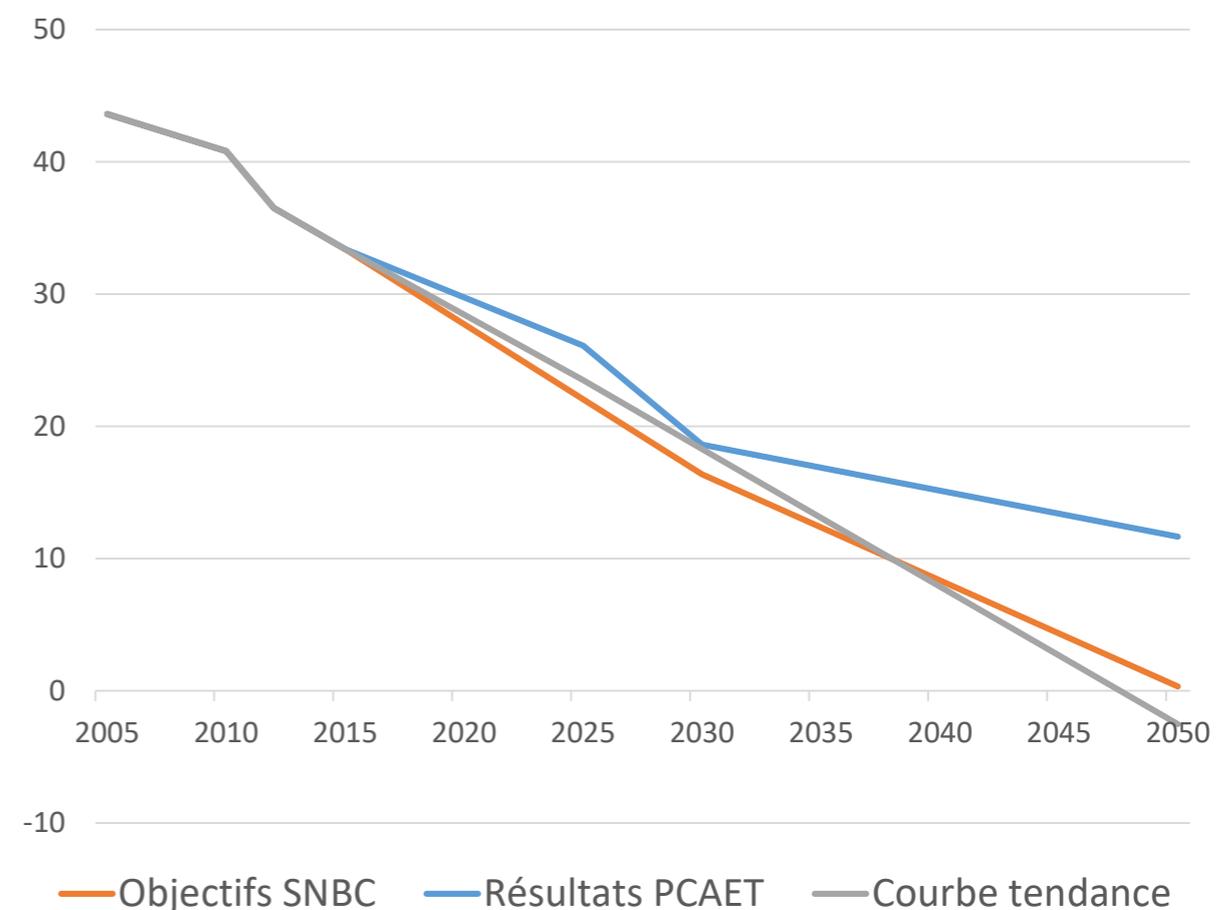
GWh Extrapolation des **consommations d'énergie**

### Résidentiel



ktCO<sub>2</sub>e Extrapolation des **émissions de GES**

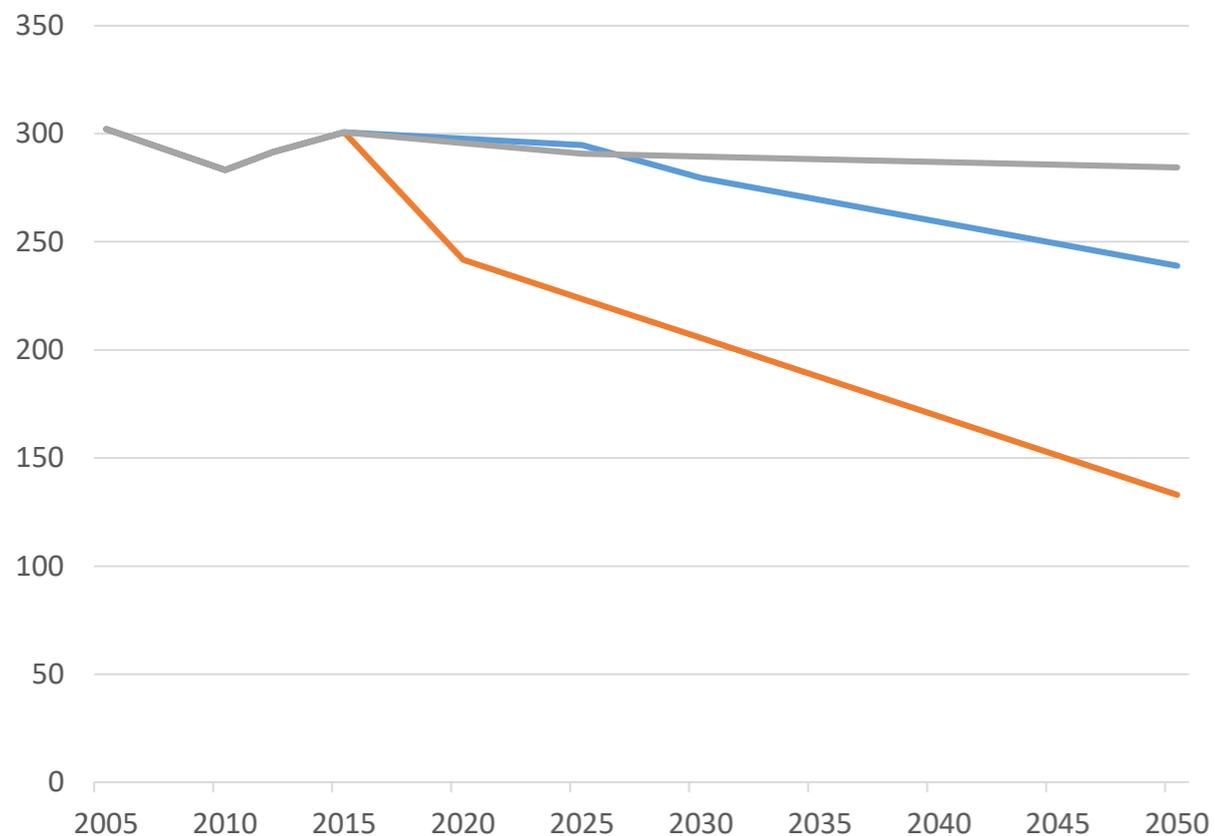
### Résidentiel



## Chiffrage des gains en consommation d'énergie et GES pour les transports\*.

GWh Extrapolation des consommations d'énergie

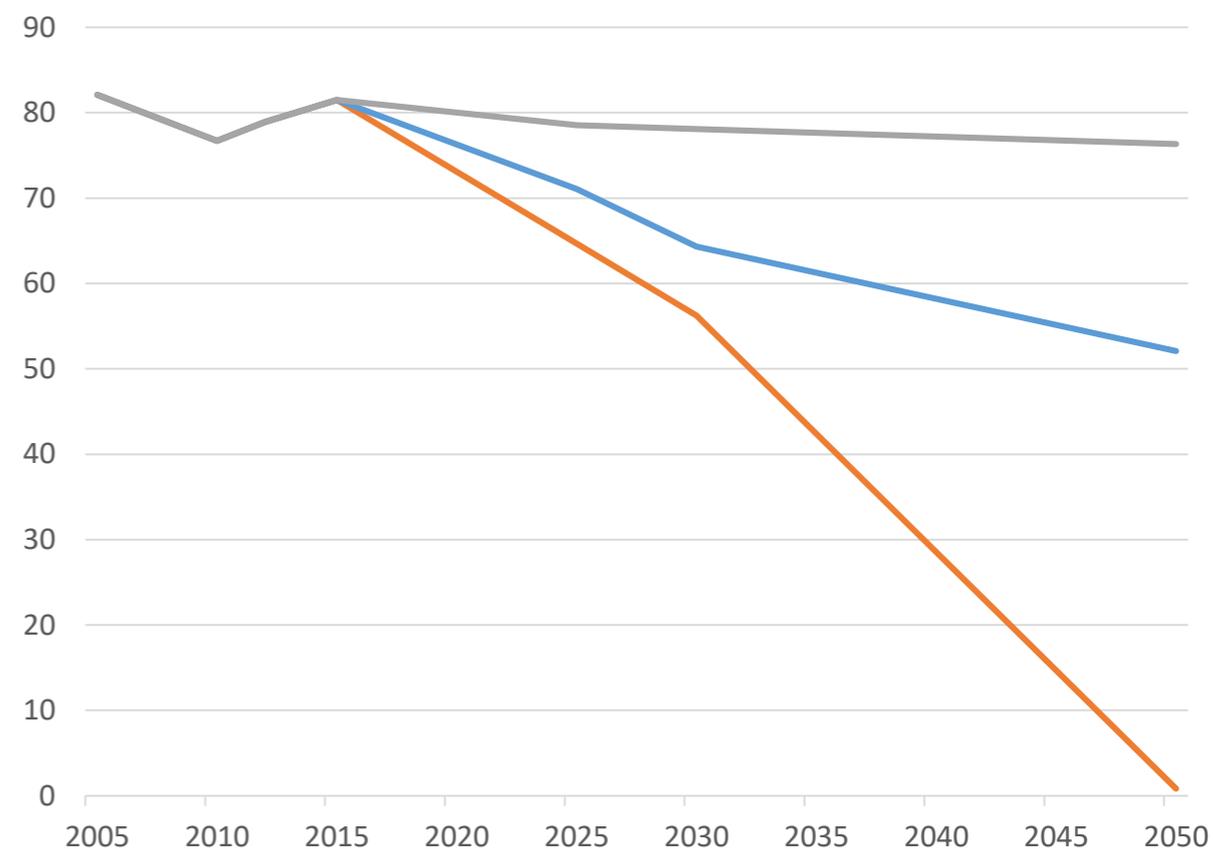
### Transport de personnes



— Objectifs SRCAE — Résultats PCAET — Courbe tendance

ktCO<sub>2</sub>e Extrapolation des émissions de GES

### Transport de personnes



— Objectifs SNBC — Résultats PCAET — Courbe tendance

\* **N.B. Ces chiffres concernent le transport routier hors marchandises (transport de personnes). Ils incluent la circulation autoroutière (66 % du trafic) ainsi que le transit sur les routes départementales, sur lesquels la CCPL n'a évidemment aucun levier d'action.**

# 4

## Quelques exemples de fiches action

# 1.1.1 - Rénovation énergétique des logements

## Contexte

Le résidentiel représente 37% des consommations d'énergie et 36% des émissions de GES (hors trafic A10).

## Descriptif de l'action

- Informer, sensibiliser, conseiller les particuliers ; mobiliser les professionnels du territoire
- Mettre en valeur les incitations financières disponibles et éventuellement les renforcer

### Calibrage de l'action à l'horizon 2030 (par rapport à 2015)

- ✓ Remplacement de 20% du gaz (~760 logements) et 80% du fioul (~800 logements) par du bois d'ici 2030
- ✓ ~5 000 logements à rénover d'ici 2030 (~500 logements/an)

Réduction des consommations d'énergie des bâtiments résidentiels*	<b>-26 %</b>
Réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels**	<b>-43 %</b>

\* 63 GWh/an    \*\* 14 700 tCO<sub>2</sub>/an

### Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de logements rénovés
Nombre de conversion gaz > EnR (~37% des logements en 2015)
Nombre de conversion fioul / gaz bouteille ou citerne > EnR (~10% des logements en 2015)
Evolution des émissions de GES du secteur résidentiel

### Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	○ ○ ○
Émissions de gaz à effet de serre	○ ○ ○
Qualité de l'air	○ ○ ○
Dév <sup>†</sup> énergies renouvelables	○ ○
Préserv. ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	○

# 1.2.2 – Favoriser la transition du parc automobile vers des énergies décarbonées

## Contexte

Une seule borne de recharge électrique réservée aux services de la CCPL, quelques bornes privées.

## Descriptif de l'action

- Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques à la gare autoroutière
- Remplacer une partie des flottes municipales par des véhicules propres (électriques, gaz)
- Travailler à un schéma d'avitaillement multi-énergie : électrique, GNV, bio-GNV (GRDF)

Calibrage de l'action à l'horizon 2030 (par rapport à 2015)	
Nombre de bornes installées dans la gare autoroutière	<b>3</b>
Véhicules électriques des flottes municipales	<b>30</b>
Objectif global : réduction des émissions de GES des déplacements de personnes de 17 180 tCO <sub>2</sub> d'ici 2030	<b>-21%</b>

Cet objectif porte sur l'ensemble des actions sur les déplacements

Indicateurs de suivi-évaluation	
Nombre de bornes installées	
Nombre de véhicules électriques	
Nombre de recharges effectuées /an	
Evolution des émissions de GES des déplacements de personnes	

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie	
Efficacité énergétique	○
Émissions de gaz à effet de serre	○ ○ ○
Qualité de l'air	○ ○ ○
Dév <sup>†</sup> énergies renouvelables	
Préserv. ressources naturelles	○
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	

## 2.1.2 – Réduire les déplacements domicile-travail (télétravail, PDIE...)

### Contexte

Les mobilités pendulaires représentent une part considérable des émissions de GES liées au transport. L'idée d'un tiers-lieu vitrine écologique du territoire s'était notamment exprimée Lors d'une réunion publique, concordant avec l'objectif d'exemplarité de la CCPL. Par ailleurs, un espace de coworking a été inauguré en début d'année sur la commune de Forges-les-Bains.

### Descriptif de l'action

- Mettre en place un tiers-lieu à Briis-sous-Forge et plusieurs zones d'activité
- Développer le télétravail et mettre en place des PDIE

#### Objectifs de l'action

Soutenir l'emploi de proximité
Limiter les déplacements (notamment domicile/travail)
Diminuer les GES liées aux déplacements

#### Budget prévisionnel

400 000€ d'investissement pour le tiers-lieu (hors achat terrain)
3 105 198 € d'investissement pour la ZA Briis-sous-Forges
Financements possibles avec Ile-de-France Mobilités

#### Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	○ ○
Émissions de gaz à effet de serre	○ ○ ○
Qualité de l'air	○ ○ ○
Dév <sup>†</sup> énergies renouvelables	
Préserv. ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	

## 3.5.1 – Réduire les volumes de déchets

### Contexte

La production de déchets des français a doublé en 40 ans.

### Descriptif de l'action

- Réduire de 7% les ordures ménagères et assimilées
- Stabiliser puis réduire les quantités de déchets occasionnels
- Réduire la nocivité des déchets

#### Calibrage de l'action horizon 2030 et par rapport à 2015

Réduction du volume des déchets d'ici 2030* (en tonnes/an)	<b>1169</b>
Réduction émissions de GES à 2030 (en tonnes CO2e/an)	<b>490</b>

*Estimation sur la base des émissions de CO2 par tonne de déchets collectés*

#### Objectifs qualitatifs

- Réduction des émissions de GES liées au traitement des déchets
- Animations réalisées par le SIREDOM (ex : opération "poules")

#### Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	○
Émissions de gaz à effet de serre	○ ○
Qualité de l'air	○
Dév <sup>†</sup> énergies renouvelables	○
Préserv. ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	

*Certaines actions impliquent des décisions, notamment budgétaires*

## **Action 3.6.4. Impliquer les acteurs économiques : entreprises, artisans, commerçants...**

→ Lors du renouvellement de la convention entre la CCPL et la CCI / CMA concernant le développement économique du territoire, prévoir une dimension liée à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

## **Action 3.4.1. Mettre en place des emplacements de vente de produits locaux**

→ Perspective d'un accord (Département, Commune de Briis-sous-Forges) pour le lancement d'une enquête auprès des usagers de la gare routière de Briis-sous-Forges pour confirmer la possibilité de vente de produits locaux.

## **Action 2.1.2. Réduire les déplacements domicile-travail : télétravail, PDIE...**

→ Financement d'une construction plus écologique et durable du Tiers-lieu, suivant la demande formulée par les citoyens présents lors de la réunion publique du 11 janvier et le souci d'exemplarité de la CCPL (voir budget page 25).

**Au-delà des trois exemples de la page précédente, d'autres actions comporteront également des engagements budgétaires :**

- **Action 1.1.1. Rénovation énergétique du résidentiel**  
→ Intervention de l'Alec
  - **Action 1.3.3. Biens sans maître**  
→ Devis SAFER
  - **Actions 1.3.4. (Méthanisation) et 3.1.1 (Pratiques alimentaires)**  
→ Restauration scolaire
  - **Action 3.3.1. Agroforesterie**  
→ Aide financière aux agriculteurs
- + Actions de sensibilisation** *(notamment sur l'orientation 3.6. Impliquer les acteurs du territoire)*  
→ Budget de communication

# Engagement des communes dans le Plan Climat

**Le PCAET ne concerne pas seulement la Communauté de Communes.  
Les communes aussi auront à s'impliquer dans la mise en œuvre des actions.**

- **Action 1.1.2. Rénovation énergétique des bâtiments publics**  
→ Utiliser des énergies renouvelables ?
- **Action 1.2.2. Favoriser la transition du parc automobile vers des énergies décarbonées**  
→ Achat de véhicules électriques ?
- **Action 1.3.1. Filière bois locale, Charte Forestière**  
→ Réseaux de chaleur à l'échelle communale ?
- **Action 1.3.4. Méthanisation**  
→ Identifier des acteurs potentiels à l'échelle communale ?
- **Action 3.2.2. Qualité de l'air intérieur (crèches, écoles)**  
→ Aller au-delà de la réglementation : produits de lavage et d'entretien ?  
Mais les communes peuvent s'appuyer sur la CCPL pour mutualiser les moyens.

**Sur toutes ces actions, les enveloppes budgétaires seront communales.**

# 5

## Les écoprojets

# Impliquer les citoyens et les acteurs du territoire

À côté d'actions initiées par les communes et la CCPL, le PCAET a aussi pour but de soutenir des **écoprojets**.

Ces écoprojets sont portés par

- *des citoyens,*
- *des associations,*
- *des acteurs de l'économie sociale et solidaire.*



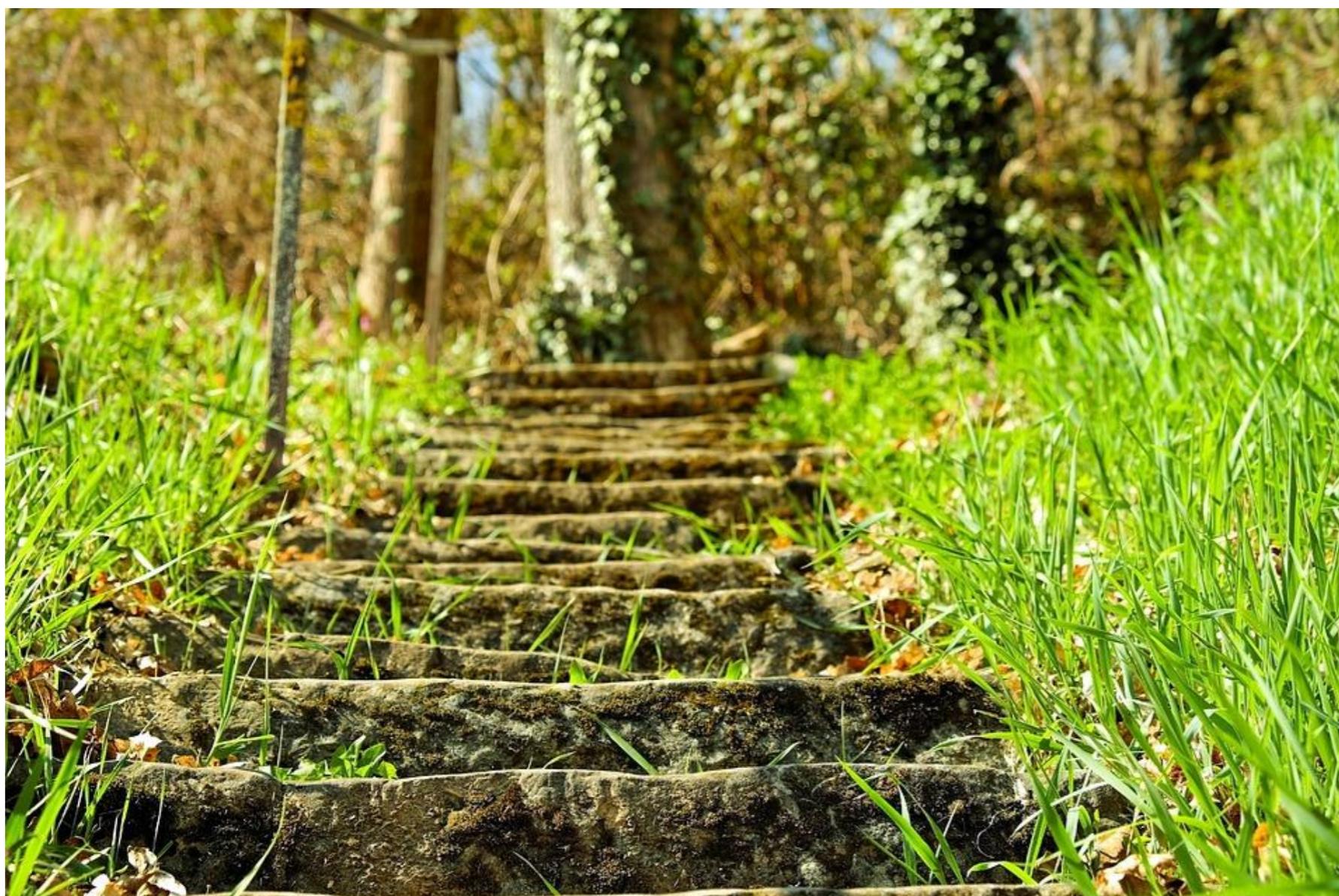
qui s'impliquent en faveur d'un développement durable du territoire et luttent contre le changement climatique.

# Quelques exemples d'écoprojets

## Liste des fiches-action ouvertes pour l'instant :

Orientation	Porteur principal	Nom action
3.5 : Réduire la quantité de déchets et améliorer le taux de recyclage	Mille-Pertuis	Repair Café, FabLab et Atelier Zéro déchet
	Nahé Cosmétique	Cosmétique zéro déchet
	Cécile Senator	Projet de Ressourcerie
2.2 : Préserver l'eau et la biodiversité	Club Athéna	Club Athéna & Évaluation biodiversité
	La Lendemain	Conférences "La Fabrique du Lendemain"
3.6 : Impliquer les acteurs du territoire	MJC de Limours	Emission sur le développement durable Dans la radio Terre de Mixes
1.3 : Développer la production d'énergies renouvelables	La Lendemain & l'association SAUGE	Foyer d'Accueil Médicalisé de la Lendemain - Construction en ossature bois et solaire thermique
3.1 : Faire évoluer les pratiques en matière d'alimentation	La Lendemain	Ateliers sur les techniques de culture et de conserverie

# Les prochaines étapes



# Les prochaines étapes

---

## Finaliser l'élaboration du PCAET

- ✓ Le nouveau Conseil Communautaire finalisera le programme d'action et validera le PCAET, qui sera alors transmis à l'Autorité Environnementale (DRIEE) et au Préfet.
- ✓ Poursuivre les contacts avec les partenaires
- ✓ Soutenir/amplifier les écoprojets

## Mettre en place une gouvernance du Plan Climat

- ✓ Assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan Climat par un groupe de travail composé de personnes qualifiées issus des collectivités, du monde associatif et citoyen
- ✓ Exemplarité des collectivités : dans le management de l'énergie, dans la consommation de produits à faible impact environnemental, dans la préservation de la biodiversité, dans les compétences, dans les événements...
- ✓ Coordonner les actions avec les partenaires et territoires voisins
- ✓ Sensibilisation, information, implication des communes, associations, habitants
- ✓ Implication des entreprises

# Nous contacter

---



## CCPL

- **M. Léopold Le Compagnon, vice-président** 06 80 01 50 46 [l.lecompagnon@cc-paysdelimours.fr](mailto:l.lecompagnon@cc-paysdelimours.fr)
- **Mme Isabelle Lamourre, Directrice Générale des Services** 01 64 90 77 96  
[i.lamourre@cc-paysdelimours.fr](mailto:i.lamourre@cc-paysdelimours.fr)
- **M. Florian Marquet, Responsable services culturel et environnement** 01 64 90 01 40  
[f.marquet@cc-paysdelimours.fr](mailto:f.marquet@cc-paysdelimours.fr)
- **M. Cyril Maré, Chargé de mission environnement** 01 64 90 78 28  
[environnement@cc-paysdelimours.fr](mailto:environnement@cc-paysdelimours.fr)

## Cabinet Lamy Environnement

- **Didier Lamy** 04 78 62 67 10 [d.lamy@lamy-environnement.com](mailto:d.lamy@lamy-environnement.com)
- **Étienne Lacroix** 06 87 05 53 08 [e.lacroix@lamy-environnement.com](mailto:e.lacroix@lamy-environnement.com)
- **Antoine Morel** 04 78 62 67 10 [a.morel@lamy-environnement.com](mailto:a.morel@lamy-environnement.com)

***N'hésitez pas à nous contacter pour toute réaction ou question.***

***Vous pouvez aussi faire part de vos réactions, suggestions, témoignages...  
sur le site de la Communauté de communes :***

***<http://www.cc-paysdelimours.fr/actualites/plan-climat-air-energie-territorial-pcaet>  
ou par mail [pcaet@cc-paysdelimours.fr](mailto:pcaet@cc-paysdelimours.fr)***